



Crèche Les Lucioles

VISÉ BASSE-MEUSE

Projet d'accueil :

Crèche 30 lits - agréée et subventionnée par l'O.N.E. 63/6210801

BIO certification CERTISYS depuis janvier 2021

Rue de Sluse, n°17 à 4600 Visé - Tel. 04/370.68.05.

Email : crechevisé@centredesante.be

www.centredesante.be

I. PRESENTATION DU MILIEU D'ACCUEIL :

Le pouvoir organisateur de la crèche est l' A.S.B.L. « Centre de Santé de Visé », composée d'administrateurs bénévoles.

- A. Madame Pauline BURTIN, coordinatrice, infirmière en santé communautaire, assure la responsabilité de la structure d'accueil, à temps partiel. Elle a pour mission l'encadrement de l'équipe, la surveillance du bon développement des enfants présents dans la crèche (état de santé, développement psychomoteur,..), ainsi que la tenue des dossiers des enfants. Elle est secondée par Madame Isabelle DAHM, coordinatrice adjointe, assistante sociale, occupée également à temps partiel dans la structure. Celle-ci s'occupe plus particulièrement de la constitution des dossiers de participation financière des parents, des factures, de l'alimentation..... Elles sont aussi un relais entre l'équipe, les parents, les autorités et autres services extérieurs.
- B. La responsabilité médicale est confiée au Docteur BRUNEL Elodie, médecin généraliste qui réalise une consultation mensuelle à la crèche en collaboration avec Madame Pauline BURTIN.
- C. Une équipe de 10 puéricultrices accueille quotidiennement les enfants à la crèche. Ceux-ci sont répartis en trois sections. Ils changent de section en fonction de leur développement psychomoteur, leur autonomie et de l'organisation des services, après discussion en équipe.
- D. Une cuisinière et une technicienne de surface complètent également l'équipe.

II. PROJET D'ACCUEIL :

1. Accessibilité du milieu d'accueil.

Nous accueillons, avec bienveillance, tous les enfants et ce, sans discrimination aucune. L'enfant porteur de handicap et/ou appareillé (ex. monitoring) est aussi le bienvenu pour autant que les locaux existants et le personnel puissent lui permettre de s'épanouir. Une collaboration étroite peut alors être mise en place entre les parents, l'équipe et les soignants extérieurs (médecin traitant, pédiatre, kiné, infirmière, ...).

2. Avant l'entrée.

Au début du 7^{ème} mois de grossesse, nous invitons les parents intéressés à confirmer leur intérêt pour la crèche et à remettre une attestation de grossesse à la coordinatrice. Une réponse est donnée quant aux disponibilités du milieu d'accueil, à la date voulue.

Quand la demande est acceptée et environ 1 mois avant l'entrée de l'enfant, Madame Burtin établit le dossier médical et administratif avec les parents.

Ensuite, les puéricultrices organisent, en collaboration avec les parents, une période de familiarisation. Ces moments de rencontre au sein du milieu d'accueil sont indispensables et bénéfiques pour permettre à la famille, à l'enfant et aux puéricultrices de se connaître mutuellement et d'établir des liens indispensables au bon accueil de l'enfant.

Les rendez-vous sont pris selon le schéma suivant : nous vous demanderons (à maman ou papa ou à défaut, une personne désignée par les parents) de venir passer trois périodes d'une durée de trois quart d'heure afin de partager quelques moments de vie dans le service. La semaine suivante, votre enfant sera invité à rester seul avec la puéricultrice durant des périodes progressivement plus longues (1h à 3h). Ces rendez-vous sont gratuits.

Afin de faire la transition entre la période de familiarisation et l'accueil, nous vous conseillons, dans la mesure du possible, de commencer par une demi-journée, le premier jour de l'accueil.

En fonction de son développement, des observations des puéricultrices et de notre organisation, votre enfant changera de service avec une période de transition qui lui sera adaptée. Vous serez également invités à rencontrer l'équipe du service suivant avant que votre enfant commence cette familiarisation avec les puéricultrices.

3. Lien avec les familles tout au long de l'accueil.

En vue de permettre une continuité entre la vie à la maison et la vie à la crèche, nous souhaitons qu'au quotidien, un dialogue s'établisse entre les parents et l'équipe.

A cet effet, dans le service des bébés, un petit carnet de communication vous est proposé. Il accompagne l'enfant tous les jours. Cet outil est un véritable outil de communication réciproque. Selon votre choix, vous pouvez ou non, le poursuivre quand votre enfant sera dans le service des moyens et ensuite des grands.

Les puéricultrices vous demanderont également de signaler, le matin, qui viendra rechercher votre enfant et à quelle heure. Cela nous permet d'organiser au mieux sa journée d'accueil. Si, suite à un imprévu, cela se modifie en cours de journée, nous souhaitons que vous nous en informiez par téléphone.

Enfin, afin d'assurer un confort et une sécurité optimale pour tous les enfants accueillis et d'éviter tout stress d'invasion dans leur espace, nous vous demandons qu'un seul des parents entre dans le service sans les grands frères et sœurs.

4. Secret professionnel.

Tous les membres de l'équipe de la crèche sont tenus au secret professionnel.

Nous comprenons que certaines choses sont parfois difficiles à confier (ex. : séparation des parents, maladie d'un proche,...) mais elles peuvent être porteuses de changements chez l'enfant. Avoir ces informations nous aidera à le comprendre et le soutenir.

5. Autonomie et épanouissement affectif de l'enfant.

Lorsque l'enfant grandit, **tout en respectant son rythme, étape par étape**, nous l'encourageons et le stimulons (paroles, jeux, aménagement du service, ...) pour qu'il découvre ses propres capacités à se développer par lui-même et qu'il trouve la confiance en lui.

Nous appliquons les mêmes principes d'éducation pour chaque enfant. Il existe des limites et des règles de vie au sein de la collectivité qui doivent être respectées dans le but du bien-être de chacun.

a. Développement psychomoteur.

Notre travail s'inspire de la méthode du Dr Pickler plus communément appelée la méthode "Loczy" : le développement psychomoteur des bébés est basé sur leur propre initiative.

Lorsque le bébé apprend par lui-même à se tourner sur le côté, sur le ventre et du ventre sur le dos, à rouler, ramper, se mettre assis puis debout, à marcher, se déplacer sur une pente, sur un escalier, à sauter, cela lui permet d'évoluer à son rythme, en fonction de ce que son corps lui permet et d'acquiescer ainsi de la confiance en lui.

Par exemple, ce n'est pas idéal d'asseoir un enfant qui ne l'a pas encore expérimenté par lui-même car sa colonne vertébrale et les muscles de son dos ne peuvent pas encore supporter cette charge et de plus, il sera dépendant de l'adulte. De même, si on met le bébé debout avant qu'il n'y arrive par lui-même ou si on le fait marcher alors qu'il n'est pas encore arrivé à ce stade dans son développement, il se tiendra debout mais sera peu sûr de lui.

Un dialogue constructif entre les parents et l'équipe de la crèche est donc nécessaire afin d'être cohérent et de devenir de véritables partenaires dans l'intérêt de l'enfant.

b. Epanouissement de l'enfant dans le jeu.

Le jeune enfant apprend beaucoup en jouant : le jeu lui permet de s'épanouir, stimule ses sens, son imagination, sa créativité, ses plaisirs, son développement psychomoteur.

Dès lors, les petits sont placés sur un tapis de jeu sur lequel se trouvent différents hochets, cubes, balles, jouets musicaux,... Certains jeux restent en permanence à la disposition des enfants (module de psychomotricité, vélos, ballons, dînette...). Au cours de la journée, d'autres jeux sont proposés : légo, puzzles, poupées, autos, livres cartonnés,... et parfois, des activités ludiques sont organisées, bien souvent en plus petits groupes : peinture, collage, sensibilisation à l'hygiène (lavage des mains), lecture, chants, danses, théâtre, éveil musical en collaboration avec les jeunes musicales de Liège,... Il nous semble également important, pour le bon développement des enfants, de proposer des jeux en extérieur dès que la météo le permet. Ils peuvent ainsi profiter de la cour et du jardin avec d'autres jeux adaptés à l'espace extérieur. En plus petits groupes et avec le personnel suffisant, une balade peut être proposée. Pour ce faire, un accord écrit des parents est nécessaire.

c. Les émotions des enfants.

Utilisation des objets transitionnels.

Le doudou sert à sécuriser l'enfant dans les situations qu'il ressent « difficiles », c'est son objet apaisant, consolateur. Lorsque l'enfant en ressent le besoin, il peut se tourner vers cet objet transitionnel pour se rassurer. Le doudou est le témoin de la tristesse, de la joie, de la colère, ou de toutes les émotions que vit l'enfant. A la crèche, le doudou reste accessible à l'enfant.

Nous préférons avoir un deuxième doudou qui reste à la crèche et ce, afin de pallier aux éventuels oublis du matin.

Il n'en est pas de même pour les enfants qui auraient une sucette. En effet, une fois la période de séparation passée, la sucette est rangée en hauteur. Les sucettes peuvent aussi être données en dehors des périodes de sieste, pour consoler ou apaiser l'enfant.

Il est à noter néanmoins que, dans le service des bébés, la sucette peut être proposée plus régulièrement en fonction des besoins (suction, réconfort,)

d. Observation de l'enfant.

Des réunions sont organisées, pour les puéricultrices, à intervalles réguliers. Ce sont des moments d'échange où les observations faites au quotidien concernant les enfants sont partagées et analysées afin d'avoir une pratique commune et conforme au projet d'accueil de la crèche.

6. Les repas.

Dans un souci d'améliorer la santé à la crèche, le PO a fait le choix de proposer une alimentation bio et locale. Nous avons d'ailleurs une certification CERTISYS depuis janvier 2021.

Les repas des tout-petits sont proposés à la demande. On ne réveille pas un bébé pour lui donner son repas. On lui donne à manger lorsqu'il le réclame et aucun « forcing » n'est exercé sur les enfants afin de respecter leurs besoins.

Petits détails pratiques :

Pour donner de l'eau, nous utilisons des petits verres. Le biberon, quant à lui, est utilisé pour le lait en poudre et le lait maternel **Afin de favoriser la qualité du temps d'accueil, nous vous demandons de donner le biberon du déjeuner à la maison.** Des tartines (pour les grands et les moyens) sont proposées jusqu'à 8h30.

Les repas servis à la crèche sont préparés quotidiennement par notre cuisinière. Celle-ci a reçu une formation spécifique à la préparation des repas en crèche, ainsi qu'en hygiène relative aux cuisines de collectivité. Nous n'ajoutons pas de sel, les herbes aromatiques le remplacent.

Les menus sont variés, équilibrés et supervisés par les coordinatrices et l'ONE, le tout en tenant compte de « la pyramide alimentaire » et des besoins des enfants en bas âge.

En collaboration avec les parents, nous proposons une texture qui évolue en fonction du développement de l'enfant (mixé lisse, écrasé, en morceaux).

Le lait de premier âge est également fourni par la crèche, il s'agit du lait Hipp bio.

Dès la diversification, et ce, progressivement en fonction du rythme de l'enfant, nous proposons chaque jour, 3 repas : déjeuner, dîner avec soupe et dessert et enfin, le goûter. Les menus sont affichés chaque semaine à l'entrée de la crèche.

Afin de passer les commandes alimentaires pour la semaine suivante, nous vous demanderons de communiquer tout changement de jour ou d'horaire **au plus tard le jeudi de la semaine qui précède.**

7. Le sommeil.

Quel que soit le moment de la journée, nous demandons aux parents qui viennent conduire ou reprendre leur enfant de se déplacer silencieusement dans le bâtiment. **A tout moment de la journée, des enfants dorment.** Nous insistons sur le respect du rythme du sommeil du jeune enfant.

Dans les services des bébés et des moyens, il n'y a pas d'heure fixe pour aller dormir, ni pour se réveiller. Chez les grands, la sieste est organisée entre 12h et 15h. Si l'enfant se réveille plus tôt ou ne veut pas dormir, il rejoindra le service des moyens jusque 15h.

Afin de préserver un maximum la tranquillité de la majorité des enfants qui dorment l'après-midi, nous préférons qu'il n'y ait pas d'arrivée ni de départ pendant les heures de sieste, sauf en cas de force majeure (ex. un rendez-vous médical,.....). Nous vous demandons également de respecter au mieux les heures de retour annoncées le matin, dans le but du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement du service.

A l'arrivée et au retour, les parents des bébés et des moyens **sont invités à les changer et les rhabiller** sur la table à langer mise à votre disposition dans le hall d'entrée. Un espace est également prévu pour les enfants du service des grands dans le couloir d'entrée.

8. Régularité.

Vous êtes tenus de respecter le taux de fréquentation précisé dans le contrat d'accueil signé à l'entrée. Les journées d'absence non justifiées seront facturées. L'horaire de l'enfant, communiqué au plus tard le jeudi pour la semaine à venir, nous permet de nous organiser en renforçant l'équipe par la présence de la puéricultrice « aidante » les jours où les enfants sont nombreux dans un service. A titre exceptionnel et pour des motifs valables (changement d'horaire ou circonstance familiale impérieuse) nous ferons un maximum pour accepter l'inscription de « dernière minute ».

Dans le service des grands, nous limitons les arrivées des enfants entre 7h et 10h30, et ce, pour la bonne organisation du service. Chez les bébés et les moyens, les arrivées sont autorisées jusqu'à 12h. La crèche ferme, en général, trois semaines en été (les trois dernières semaines de juillet) ainsi qu'une semaine à Pâques et entre Noël et Nouvel An (cfr. liste des congés en annexe).

9. Suivi médical.

Si votre enfant est malade, il peut être accueilli à la crèche, pour autant que son état de santé ne soit pas inquiétant, qu'il ne soit pas contagieux ni atteint d'une maladie reprise dans la liste des évictions de l'ONE (ex.: rotavirus, varicelle, hépatite B, gastro-entérite,...).

Les puéricultrices sont autorisées à donner un traitement sur base d'une prescription médicale précisant le nom de votre enfant, la posologie ainsi que la durée du traitement. Les aérosols peuvent également être administrés à la crèche, si vous fournissez l'appareil, le masque ainsi qu'une prescription médicale et les produits nécessaires.

Nous vous demandons d'administrer le premier traitement à la maison et de bien informer les puéricultrices des médicaments qui ont été donnés chez vous, avant l'arrivée de l'enfant.

En cas de fièvre (à partir de 38,5 °), nous pourrions donner, sans prescription médicale, uniquement le perdolan ou le dafalgan. Ces médicaments sont fournis par la crèche, ainsi que le sérum physiologique, la crème pour le change et les langes bio de la marque Tidoo. Cela apparaît sur votre facture sous l'appellation « forfait langes ».

Si besoin, votre médecin ou votre kiné peuvent également visiter votre enfant à la crèche.

Une consultation médicale est organisée une fois/mois à la crèche. Elle est assurée par le Docteur Elodie Brunel, médecin généraliste.

10. Formation et accueil de stagiaires.

Nous faisons également le choix d'ouvrir nos portes à des stagiaires afin de contribuer à la formation du personnel futur.

Enfin, nous devons vous préciser que les puéricultrices suivent régulièrement des formations reconnues, conformément à la demande de l'ONE.